



Achat ou location d'un bien immobilier puis sous-location ?

Par **VerdalleLea**, le **06/08/2011** à **14:16**

Bonjour,
Je cherche à savoir si une association loi 1901 peut :
1 - acheter un terrain et le louer ensuite à l'un de ses membres ?
2 - louer un bien immobilier à un propriétaire puis le sous-louer à l'un de ses membres ?
Ces "opérations" immobilières servant bien sûr à réaliser le but de l'association (qui n'est pas de faire du profit).
Merci d'avance à tous celles/ceux qui me répondront.
Léa